

Branle-bas de combat à La Poste

Le Président de La Poste, Jean Paul Bailly, qui agit directement sur la tutelle du ministère de l'économie a confirmé en août 2008 la volonté de transformer l'entreprise publique régie par la loi de démocratisation du secteur public de juillet 1983 en société anonyme. Pourquoi cette proposition ? Quelles en seraient les conséquences sur la collectivité ? Et y a-t-il une solution alternative ?

La Poste est aujourd'hui un établissement public doté d'un budget propre et qui depuis sa création a régulièrement équilibré ses comptes, dégagant même un dividende de 141 millions d'euros pour l'Etat l'année dernière. Passées aux normes comptables internationales, La Poste et ses filiales bénéficient d'une notation favorable auprès des institutions financières. Avec environ 300 000 agents (dont 170 000 fonctionnaires), le groupe voit 40 % de son chiffre d'affaires de 20 milliards généré par ses filiales, au premier rang desquelles la Banque Postale.

Les grandes manœuvres provoquées par la « directive postale »

En Novembre 2007, le conseil et le parlement Européens ont adopté la troisième directive postale qui interdit explicitement aux Etats membres d'attribuer le monopole de la distribution des plis de moins de 50 g à un opérateur (plus de 80 % du trafic) à partir du 1^{er} janvier 2011. Ce monopole permet, aujourd'hui encore, à La Poste de distribuer en tous points du territoire et à un tarif unique les plis qu'on lui remet. La directive postale n'impose aucun changement de statut, elle n'évoque pas non plus la présence postale ou l'accessibilité bancaire.

Le projet de transformation de La Poste en société de droit privé viserait selon ses promoteurs à lui permettre de lutter à « armes égales » avec ses concurrents, c'est-à-dire de se comporter comme eux.

En Allemagne, la moitié des bureaux de poste ont fermé depuis 1994 et sont aujourd'hui remplacés par des relais où l'on vient chercher son courrier ou ses colis. *Deutsche Post* s'est lancé dans une croissance internationale exponentielle, financée par le prix du timbre le plus cher

d'Europe, quadruplant son chiffre d'affaires. L'exemple à suivre pour les patrons des pays voisins a quand même du plomb dans l'aile avec des pertes assez colossales aux Etats-Unis (1,7 milliards d'euros en 2008) et un patron renvoyé calmement début 2008 pour avoir soustrait des millions au fisc à l'aide d'une fondation bidon au Liechtenstein. C'est ce même Klaus Zumwinkel que Jean Paul Bailly serrait dans ses bras devant 1 000 cadres supérieurs de notre poste en novembre 2007.

En Grande Bretagne, le monopole a disparu depuis le début de cette année. La solution adoptée pour « affronter le marché » est toute aussi brutale : la fermeture programmée de 2 500 franchises postales (sur 14 000 bureaux, il n'y en a que 500 détenus par *Royal Mail*). Ce plan a suscité une levée de boucliers sans précédent avec de nombreux comités locaux qui se sont cristallisés autour d'une campagne nationale pour « stopper la farce »⁽¹⁾.

En Pologne, ce sont près de 15 000 licenciements programmés pour accompagner la modernisation « indispensable à l'ouverture du marché » (presse polonaise du 23 septembre 2008).

Aux Pays Bas, c'est la même chose avec un plan de gel des salaires jusqu'en 2011 qui, aux dires du patron de TNT, la poste hollandaise, ne suffira pas à éviter quelques milliers de licenciements.

Au bilan de 10 ans de dérégulation postale, plus de 300 000 emplois supprimés, 50 % des bureaux de poste européens franchisés ou fermés, des tarifs en hausse, une qualité de service qui stagne, des salaires planchers à 5 euros en Allemagne ou aux Pays Bas, c'est tout ce que les



PHOTOS: M. MIGNÉAU

études de la Commission Européenne omettent de mentionner. Voilà donc ce que nous propose l'espace postal libéralisé européen et c'est en toute connaissance de cause que le gouvernement français a voté la directive postale et s'apprête à engager la « mise à niveau » de La Poste avec ses concurrentes.

Les conséquences sociales pour La Poste ?

D'un point de vue juridique et financier, La Poste transformée en Société Anonyme perdrait une partie des prérogatives que lui confère son statut d'Etablissement public, la garantie implicite de l'Etat, non pas actionnaire mais propriétaire aux commandes de l'établissement, permettant de lever des fonds à des taux préférentiels. Quant au contrôle, la gestion opaque et dispendieuse de France Télécom ou d'EADS n'a jamais été remise en cause par les membres représentant le gouvernement dans ces Conseils d'Administration.

Du point de vue social, la transformation ouvrirait des « possibilités » en terme de plans sociaux. La Poste doit se « contenter » aujourd'hui de ne pas remplacer les 10 000 départs à la retraite annuels (43 500 emplois non remplacés depuis 2005). Le dernier argumentaire de La Poste insiste d'ailleurs sur ce point au sujet des conséquences sur l'emploi en cas de transformation en SA : pendant la période 2008-2012, La Poste connaîtra « des modifications de l'emploi importantes qui sont indispensables pour s'adapter à l'univers concurrentiel qui est



te !



celui de la poste». Il est dit plus loin que « La Poste ne procédera à aucun licenciement collectif pour motif économique pendant cette période ». Et après ?

Toujours sur le registre social, la création d'un établissement public en 2006 chargé du financement des retraites des postiers ouvre la voie à l'adossement des pensions de La Poste au régime général. La CNAV a diffusé une note à son CA en juillet 2008 pour aborder ce sujet. Aiguillonnés par le

passage en SA, les postiers fonctionnaires ouvrieraient la voie pour leurs collègues, satisfaisant ainsi aux exigences du rapport Pébereau de 2005 : « Rompre avec la facilité de la dette publique ».

Du point de vue de la collectivité

Pour la distribution du courrier, tout ce qui pourra permettre de générer des profits et de faire des économies d'échelle sera exploité. Déjà le décret sur le service universel postal de janvier 2007 permet à La Poste de suspendre ou d'aménager ses tournées « lorsque les infrastructures de transport ou les caractéristiques géographiques de certaines zones font obstacle à l'accomplissement régulier des obligations ». Traduction : finie la tournée six jours sur sept pour les hameaux isolés. Ou encore, le « sauf pour les envois en nombre, un tarif unique est appliqué aux envois à destination de l'ensemble du territoire métropolitain » sonne la fin de la péréquation tarifaire pour 90 % du courrier.

Coté présence postale, la notion fumeuse de points de contact a permis de faire l'amalgame entre une épicerie et un bureau de poste de plein exercice. Résultat en juin 2008, ne restaient plus que 11 700 « vrais » bureaux de poste. Pour répondre aux critères de rentabilité de La Banque Postale, seuls 4 200 de ces bureaux sont pourvus de conseillers financiers, implantés sur des « territoires d'attractivité », pas celle de La Poste mais bien celle des clients (et de la surface financière de leurs actifs bancaires). Le « contrat de service public » et le contrat « Presse-Etat-Poste »

signés en fanfare en juillet 2008 ne remettent pas les dispositions du décret en cause et valident au contraire l'attribution des fonds consacrés aux missions de service public.

Pour l'accessibilité bancaire, la commission sur livret A qui devrait rapporter plus de 700 millions d'euros à La Poste en 2008 est réduite à 0,6 % sur une période de cinq ans. La loi de modernisation de l'économie qui vient de banaliser la distribution du livret A, attribue le monopole de la distribution de l'argent liquide à La Poste – mission à l'opposé du « business plan » de La Banque Postale. On devine aisément qui l'emportera de la rationalisation du réseau bancaire ou de la réponse aux besoins des plus défavorisés.

Le transport et la distribution de la presse ont été revus par de récents accords mortifères pour une presse écrite déjà bien mal en point. La prise en charge par La Poste et l'Etat d'une enveloppe globale de près de 700 millions d'euros par an qui permet de bonifier les envois de périodiques aux abonnés doit diminuer régulièrement grâce à une meilleure « productivité ».

Quelle alternative ?

Il y a pourtant de nombreuses pistes pour que La Poste évolue dans le bon sens, celui de l'intérêt général : d'abord par répondre aux besoins des populations, en terme de présence postale, de variété de services et articuler l'offre avec d'autres opérateurs de service public. Les utilisateurs interrogés demandent des cabines téléphoniques, des points internet, la possibilité d'effectuer des démarches administratives par correspondance. Peu de gens se rendent dans un



bureau de poste par plaisir et les files d'attente ne se gèrent pas avec la pose d'écrans de télévision (un budget de 20 millions).

Sur un plan industriel, les choix retenus par La Poste pour « massifier » les flux de courrier ont des conséquences désastreuses sur l'environnement. Les plates-formes industrielles ont été implantées dans des zones éloignées de tout, suréquipées de matériel dernier cri et il faut drainer tout le courrier alentour pour les amortir. Cela donne des trajets aberrants comme celui d'une lettre d'Aubusson à Aubusson intra muros

qui passe par Limoges ou de Confolens à Angoulême qui transite par Bordeaux. Ces voyages en camion coûtent-ils moins cher qu'un emploi de facteur ? Pas sûr si l'on prend en compte toutes les conséquences.

Pour les grands trajets, il faut savoir que 15 avions décollent toutes les nuits pour transporter le courrier aux quatre coins de la France. 5 TGV roulant de nuit sur

les voies désertées peuvent remplacer ces vols, pas seulement pour du courrier d'ailleurs. Un filiale SNCF/La Poste a été créée pour « étudier » la question, dotée d'un budget de 2 millions pour 2008, mais le projet ne provoque pas la mobilisation ni les moyens qu'il mérite, sans parler de l'Etat qui s'en désintéresse totalement.

La Poste est le troisième opérateur postal mondial (après les USA et l'Allemagne), le « marché du courrier Français » sera très difficile à pénétrer pour des concurrents. A plus forte raison si La Poste et ses postiers répondent aux demandes des utilisateurs et non aux critères des marchés financiers qui s'imposent aux Sociétés Anonymes.

La mobilisation

Les postiers se sont mobilisés autour d'une intersyndicale le 23 septembre avec des chiffres de grève que l'on n'avait pas vus depuis 2003. Une autre initiative assez inédite dans son ampleur est en marche avec un **Comité national de mobilisation pour le débat public et un référendum sur le service public postal** pour lancer une campagne, créer de collectifs sur tout le territoire, rassembler les initiatives, organiser une réunion nationale à Paris et une manifestation d'ampleur nationale sur tout le territoire. Un site en ligne est en phase de lancement. ●

NICOLAS GALEPIDES,
SUD-PTT.

1) <http://www.postofficeclosures.org.uk/NationalCampaign.php>